

Appui à l'inclusion sociale et la promotion des droits des jeunes et des femmes en situation de migration à Résultats d'une étude de base dans les régions de Maradi et Zinder

Ce document de travail présente une synthèse partielle de l'évaluation initiale du projet « Appui à l'inclusion sociale et à la promotion des droits des jeunes et femmes en situation de migration à Maradi et Zinder ».
Voir Annexe 1 pour la fiche synoptique du projet.



**GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

 www.gradeafrica.org |  Koirakano, Rue KK
 138 BP 189, Niamey, Niger |  +227 20370661
 contact@gradeafrica.org

Sommaire

I INTRODUCTION

03

II MÉTHODOLOGIE

05

III RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

06

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA
POPULATION DES COMMUNES D'INTERVENTION DU
PROJET

6

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE LA
POPULATION DES COMMUNES D'INTERVENTION DU
PROJET

7

ACCÈS AUX DOCUMENTS D'IDENTIFICATION PAR LES
JEUNES ET LES FEMMES

8

TYPOLOGIE DES DROITS VIOLÉS CHEZ LES JEUNES ET
LES FEMMES DES COMMUNES D'INTERVENTION

9

INSERTION DES MIGRANTS ET CONFLIT À
L'ÉCHELLE FAMILIALE OU COMMUNAUTAIRE

12

V CONCLUSION

14

ANNEXE 1. FICHE SYNOPTIQUE DE PROJET

I. introduction

Au Niger, les migrations internationales sont surtout circulaires, n'ayant donné lieu qu'à très peu d'installations définitives à l'étranger comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Historiquement, les installations les plus importantes et partant les lieux de destination privilégiés des migrants circulaires, sont les Zongo de Cotonou, de Kumassi, d'Accra, ou certaines grandes villes du Nigeria. Nombre de ces flux traditionnels perdurent aujourd'hui, alors que de nouvelles orientations prennent corps, tendant à un élargissement de l'espace migratoire.

Ainsi les espaces d'accueil des nigériens se diversifient et rassemblent d'un côté l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une partie de l'Afrique Centrale et du Nord, voire même l'Arabie Saoudite et les Etats Unis. Et d'un autre côté, un autre foyer d'immigration des nigériens se développe depuis les années 1990 à savoir l'Algérie et la Libye, voire même l'Europe, dont le Niger constitue également un espace de transit pour les pays de la sous-région. L'extension de l'espace migratoire contemporain se justifie par les transformations de l'environnement physique et socio-économique amplifiée par la dégradation climatique se traduisant par des crises alimentaires en milieu rural (H. Mounkaila et al, 2009).

D'autres foyers d'émigration se sont développés au Niger au cours de ces dernières décennies dans le Sud-Est du Niger plus précisément au niveau du département de Kantché (région de Zinder) et celles de l'Est du département de Tessaoua (Région de Maradi) se justifiant en partie par l'insuffisance de terre agricole causée par la forte pression démographique. Ce qui compromet la satisfaction d'un droit élémentaire, celui de l'alimentation (Alternative Espace Citoyens, 2017). Malgré la fréquence des évènements tragiques et la teneur des appuis pour fixer les candidats à la migration, les populations de ces zones continuent de prendre des risques en s'engageant sur les voies de la migration clandestine vers, entre autres, l'Algérie et la Libye. Pour rappel, les Gouvernement Nigérien et Algérien ont signé un accord pour faciliter le rapatriement des migrants nigériens sans papiers vivant en Algérie. Ces dernières années, la gestion des flux migratoires est l'un des défis majeurs auxquels le Niger est confronté. En raison de ses implications diverses, notamment en termes de droits humains, l'État nigérien s'est engagé à protéger les droits et libertés fondamentaux de tous les migrants.

La réinsertion des migrants de retour ne se fait pas toujours sans difficultés. Il peut se poser des problèmes sociaux et d'accès aux ressources. Les conséquences des déplacements et des retours ne se limitent pas aux seuls candidats directement engagés.

Leurs familles, et souvent leurs enfants, en payent le prix fort. Le retour, s'il n'est pas bien planifié, peut également poser un problème d'exclusion des planifications d'assistance ou d'accompagnement aux communautés.

De plus en plus, les programmes de santé ou d'accompagnement économique des ménages se font par étapes, dont l'identification des populations en besoin et l'exécution concrète de l'accompagnement. Les migrants qui reviennent dans les communautés entre ces deux phases se retrouvent exclus des plans préétablis à leur absence. Ce décalage est parfois source de tensions et de remous au sein des communautés.

Aussi, plusieurs partenaires appuient-ils les initiatives du gouvernement pour la réinsertion des migrants de retour à travers les activités génératrices de revenus et le soutien psychosocial. Toutefois, les initiatives en cours dans les zones d'origine de Kantché et Tessaoua sont plus orientées vers la création d'emploi. Ces initiatives pourraient améliorer leur performance et produire plus d'effets en incorporant des composantes relatives aux droits humains. Avec le présent projet intitulé « appui à l'inclusion sociale et à la promotion des droits des jeunes et femmes en situation de migration dans les régions de Maradi et Zinder » financé par OXFAM, le consortium composé de CADEL, ONEN et GRADE Africa compte combler cette insuffisance dans les départements de Kantché et Tessaoua.

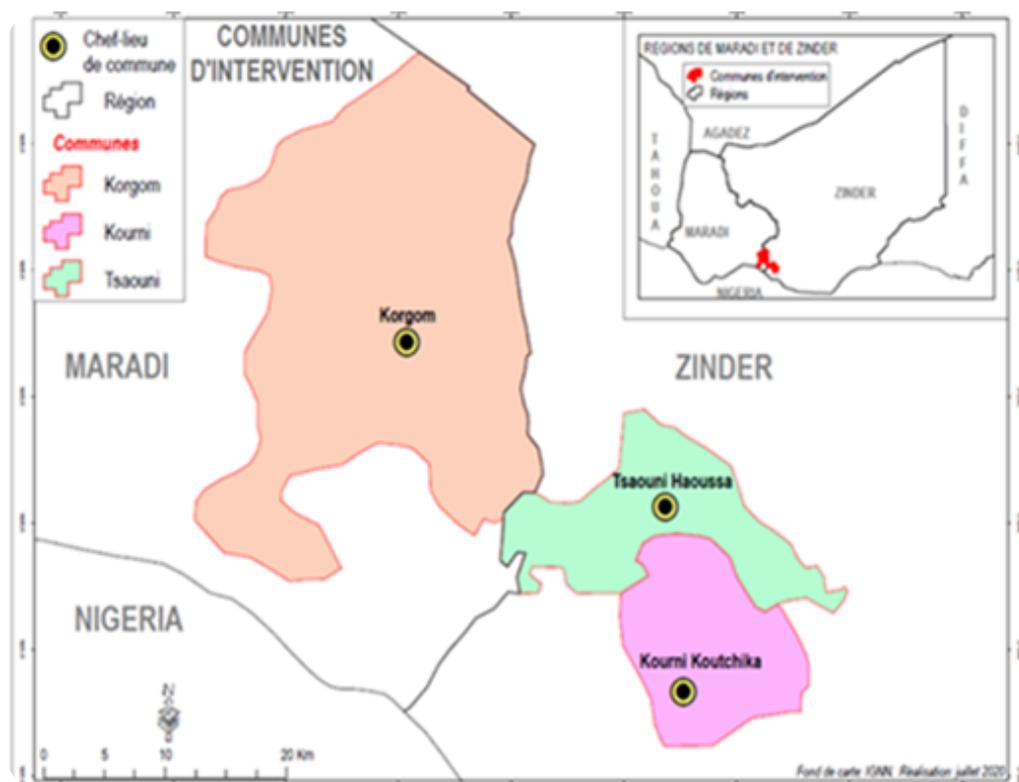
Ce projet a contribué à outiller les migrants, à protéger leurs droits et à leur garantir l'accès à une information de qualité. La stratégie est basée sur la sensibilisation sur les droits des migrants et le renforcement du leadership au niveau communautaire. Une étude de base a été réalisée dans les communes d'intervention par GRADE Africa pour dresser la situation de référence des communes d'interventions (Tsaouni, Kourni et Korghom) afin de mieux orienter les interventions du projet. Les objectifs de l'étude sont :

- Dresser le profil des migrants et le comparer à celui de la population résidente ;
- Examiner les liens entre la migration et les conflits à l'échelle familiale ou communautaire ;
- Améliorer les connaissances sur l'accès aux services sociaux de base des migrants ;
- Dégager la typologie de la violation des droits des migrants dans le contexte des communes d'interventions du projet.

II. Méthodologie

L'approche mixte quantitative et qualitative a été utilisée afin de répondre aux objectifs assignés à cette étude. Cette approche a permis d'utiliser la recherche qualitative pour non seulement compléter les résultats quantitatifs mais également pour les contextualiser et enrichir l'interprétation des résultats de l'étude.

Cette recherche s'est déroulée dans les communes d'intervention du projet à savoir Kourni et Tsaouni de la région de Zinder et Korgom de la région de Maradi.



Carte 1 : Communes d'intervention du projet

Pour le volet quantitatif, la population cible de l'étude a été constituée des membres des ménages ordinaires. L'étude a mis l'accent sur les femmes et les jeunes à travers l'administration des questionnaires aux femmes âgées de 15 à 49 ans et aux jeunes hommes de 15 à 35 ans. Afin d'assurer la représentativité de l'étude, au total 600 ménages ont été échantillonnés (soit 200 ménages par commune). Au niveau de chaque ménage échantillonné, trois questionnaires sont administrés à savoir le questionnaire ménage, le questionnaire jeune et le questionnaire femme.

Pour le volet qualitatif, les autorités administratives et coutumières (Maire et Agents des services d'Etat Civil, Chef traditionnel), les Retournés et Refoulés, les Agents de services techniques (Prestataires de santé et enseignants) sont les cibles de l'étude, sélectionnés par choix raisonnés.

III. Résultats de l'étude

2.1 Caractéristiques socio-démographiques de la population des communes d'intervention du projet

Au niveau des villages cibles tout comme au niveau des villages témoins, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles constituent environ 51% de l'effectif total de la population contre plus ou moins 49% des hommes. Dans l'ensemble, on constate que les hommes s'adonnent beaucoup plus à la pratique de la migration en comparaison avec les femmes car environ 80% des migrants de retour sont des hommes contre un peu moins de 20% chez les femmes quel qu'en soit le type de village (cible comme témoin).

Au niveau de ces villages les enfants de moins de 15 ans représentent environ 55% de l'effectif total de la population. Les jeunes âgés de 15-35 ans représentent 30%, les autres actifs âgés de 35-65 ans représentent plus ou moins 13% et les vieux de plus de 65 ans 2%. La migration touche beaucoup plus les jeunes de 15 à 35 ans car ils représentent 55,7% des migrants de retour dans les villages cibles contre 56,8% dans les villages témoins. Ces jeunes sont suivis des autres actifs du groupe d'âge 35-65 ans, qui regorgent 34,4% des migrants de retour dans les villages cibles et 31,7% dans les villages témoins. Ensuite viennent les jeunes de moins de 15 ans dont 5,5% ont déjà subi la migration dans les villages cibles contre 7,3% dans les villages témoins. Quant aux vieux de 65ans et plus, ils ne représentent qu'environ 4,3% des migrants de retour dans les villages cibles tout comme dans les villages témoins.

S'agissant de l'état matrimonial, au niveau des villages cibles tout comme au niveau des villages témoins, les célibataires constituent environ 39%, contre plus au moins 57% des mariés et quelques 2 à 3% des veufs(ves). Au niveau de ces villages (cibles et témoins), plus de 80 % des migrants de retour sont des mariés, suivis des célibataires qui représentent environ 14% des migrants de retour et des veuf(ves) qui représentent plus ou moins 3% de ceux qui ont subi la migration.

Dans ces villages, la majorité des résidents sont non instruits, soit à hauteur de 52,6% au niveau des villages cibles contre 55,0% au niveau des villages témoins. Ils sont suivis de ceux qui ont le niveau primaire, à hauteur de 31,5% au niveau des villages cibles contre 33,7% au niveau des villages témoins et de ceux qui ont le niveau secondaire et plus, qui représentent 15,8% au niveau des villages cibles contre 11,6% au niveau des villages témoins.

Les non instruits s'adonnent plus à la pratique de la migration. Parmi ces derniers, les migrants de retour constituent 61,6% dans les villages cibles contre 55% dans les villages témoins, 19,6% des migrants de retour ont le niveau primaire dans les villages cibles contre 25,4% dans les villages témoins et 18,8% d'entre eux ont le niveau secondaire ou plus dans les villages cibles contre 16,7% dans les villages témoins. Les résultats révèlent également que la majorité des migrants qui vivent à l'extérieur du pays sont des jeunes de 15 à 35 ans, soit à hauteur de 62,6% (64,6% des femmes contre 45,5% des hommes), suivis des autres actifs âgés de 35 à 60 ans qui représentent 19,7 % (31,8% des hommes contre 18,2% des femmes) et des enfants des moins de 15 ans 17,7% (22,7% de sexe masculin contre 17,1 de sexe féminin).

2.2. Accès aux services sociaux de base de la population des communes d'intervention du projet

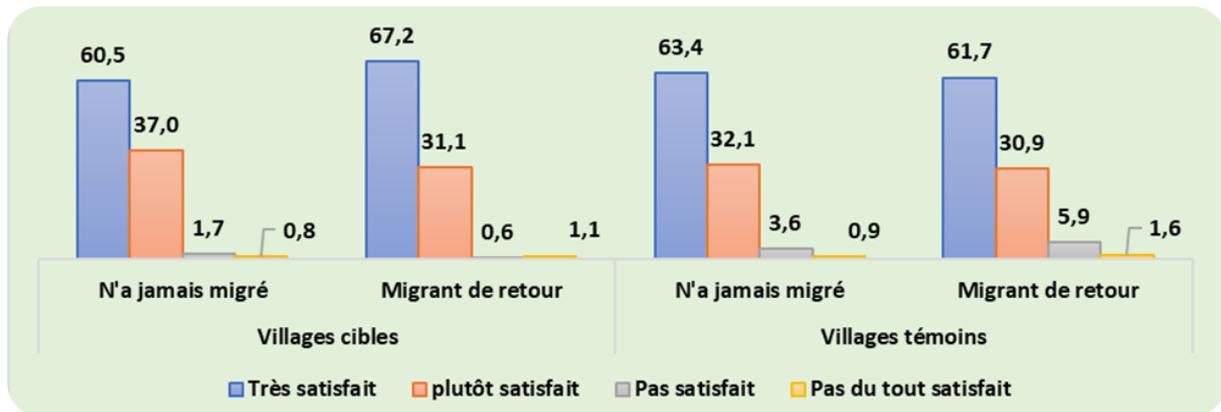
- **Accès et appréciation des services santé**

Selon les communes, on constate sur le graphique 1 que les habitants des villages ayant des centres de santé représentent 45% au niveau de la commune de Korgom, 40,5% au niveau de la commune de Kourni et 39,5% au niveau de la commune de Tsaouni. Ceux qui parcourent moins d'un kilomètre pour faire recours au centre de santé représentent 8,5% au niveau de la commune de Korgom, 9% au niveau de celle de Tsaouni et 0,5% seulement au niveau de la commune de Kourni). Par contre ceux qui parcourent plus de 3 km pour faire recours aux centres de santé représentent environ 35% au niveau de la commune de Korgom, 21,5% à Kourni et 32,5% à Tsaouni.



Graphique 1 : Accès aux services de santé par commune

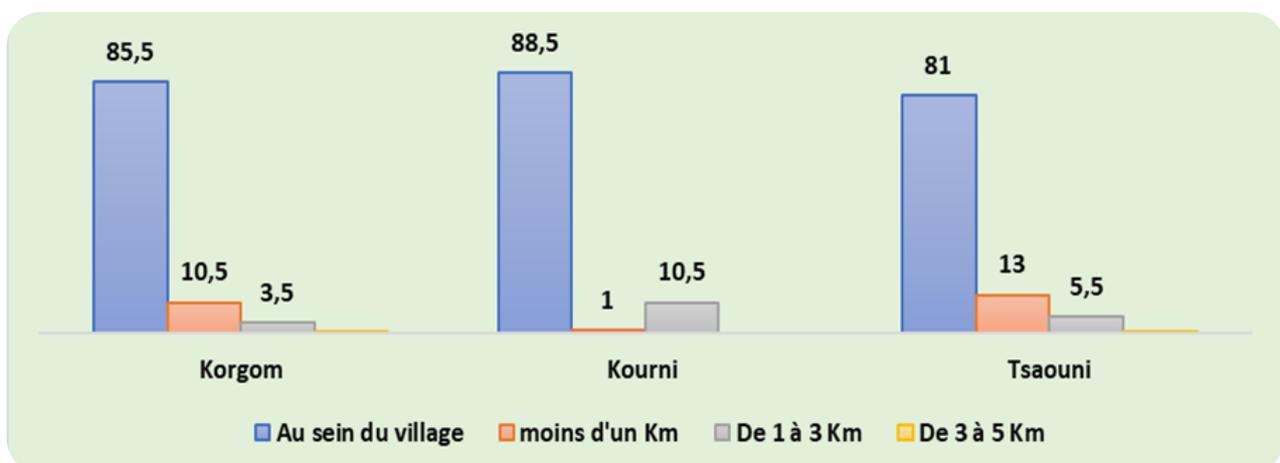
Dans l'ensemble, au niveau des communes d'interventions, la quasi-totalité des habitants sont satisfaits des services offerts par les centres de santé avec plus de 60% de la population qui sont très satisfaits et plus de 30% qui sont satisfaits contre plus ou moins 4% qui ne sont pas satisfaits. Cette tendance est sensiblement la même selon les types des villages (cibles et témoins) et le statut migratoire



Graphique 2 : Appréciation des services de santé selon les types des villages

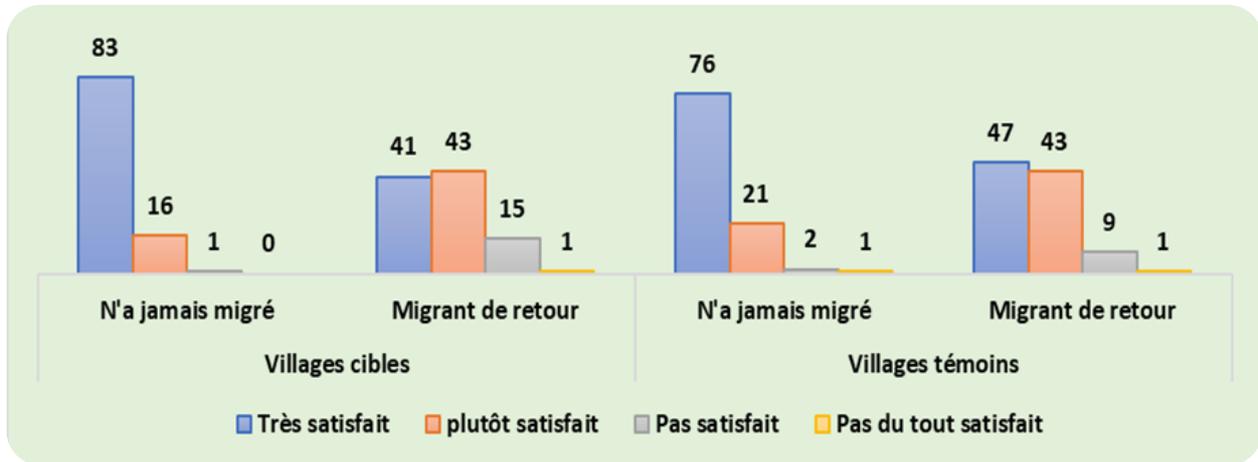
- **Accès et appréciation des services de l'éducation**

Les résultats de l'étude (graphique 3) montrent que l'offre scolaire est bien garantie au niveau des communes d'intervention. 85,5% des habitants résident dans les villages ayant des établissements scolaires au niveau de la commune de Korgom, 88,5% au niveau de la commune de Kourni et 81% au niveau de la commune de Tsaouni. Par contre, les proportions de populations qui parcourent plus de 3 km pour accéder à l'école sont très faibles.



Graphique 3 : Accès aux services de l'éducation par commune

Le graphique 4 montre que la majorité de la population des communes d'intervention est satisfaite des services de l'éducation. Dans l'ensemble, on constate que les migrants de retour sont beaucoup moins satisfaits des services de l'éducation par rapport aux résidents qui n'ont jamais migré.



Graphique 4 : Appréciation des services de l'éducation selon les types des villages

2.3 Accès aux documents d'identification par les jeunes et les femmes

Au niveau des communes d'intervention, la quasi-totalité des jeunes dispose des documents d'identification (acte de naissance, pièce d'identité etc.), soit à hauteur de 93,3%. Cette proportion est un peu plus élevée chez les migrants de retour où 96% ont un document d'identification dans les villages cibles contre 93,3% chez les individus qui n'ont jamais migré. Dans les villages témoins, cette proportion est de 93,5% chez les migrants de retour contre 89,5% chez les jeunes qui n'ont jamais migré.

En comparaison avec les jeunes des communes d'intervention, les femmes disposent moins des documents d'identification, soit à hauteur de 81,5% chez les femmes contre 93,3% chez les jeunes. Tout comme chez les jeunes, les migrantes de retour disposent un peu plus des documents d'identification par rapport aux résidentes qui n'ont jamais migré. Ainsi dans les villages cibles, 90% des migrantes de retour disposent des documents d'identification contre 80,7% chez résidentes qui n'ont jamais migré à l'extérieur. Au niveau des villages témoins, cette proportion est de 83,8% chez les migrantes de retour contre 81,1 chez les résidentes qui n'ont jamais migré.

2.4 Typologie des droits violés chez les jeunes et les femmes des communes d'intervention

Les jeunes et les femmes des communes d'intervention soutiennent que le droit le plus violé à l'extérieur du pays est celui relatif à l'interdiction de la torture, de peines ou traitements inhumains ou dégradants. Cette violation est évoquée par 34,94% des jeunes (25,23% chez les non migrants contre 34,9% chez les migrants de retour) et 29,5% des femmes (26% des non migrantes contre 56,7% des migrantes de retour). La deuxième violation concerne le droit à la vie, soutenue par 22,9 des jeunes (19,16% des non migrants contre 26,1% des migrants de retour) et 19,8% des femmes (dont 19,1% des non migrantes contre 25,4% des migrantes de retour).

Ensuite, vient la violation du droit relatif à la liberté, soutenue par 14% des jeunes (10,75% des non migrants contre 16,9% des migrants de retour) et 14,1% des femmes (12,2% des non migrantes contre 28,4% des migrantes de retour). Puis celui relatif à la propriété, soutenu par 14% des jeunes (12,15% des non migrants contre 15,7% des migrants) et 11,7% des femmes (10,9% des non migrantes et 17,9% des migrantes de retour). Et la violation du droit relatif à la liberté de circulation, de résidence et le droit de demander l'asile, soutenue par 13,2% des jeunes (12,15% des non migrants et 14,1% des migrants de retour) et 11,2% des femmes (9,8% des non migrantes et 22,4% des migrantes de retour). Par rapport à la violation de ces droits, le Chef d'un des villages d'intervention du projet, nous rapporte les témoignages de certains ressortissants de son village qui ont subi la violation de leurs droits.

« Ils disent qu'ils subissent du racisme, qu'il y'a même qui crachent sur eux. Ils ne veulent même qu'ils les approchent, ils leur disent que chez vous, vous n'avez pas de terre quoi ? Parfois même, ils sont tranquillement assis et la police vient les embarquer. Ils n'ont aucun droit, si ce n'est pas que la personne se fait tuer pour qu'ils commencent à réagir »

Il affirme également que :

« Selon ce qu'ils disent, ceux qui partent à la Libye souffrent le plus, il paraît que quand on t'attrape tu as l'impression qu'ils vont t'ôter la vie tellement ils te torturent. Tu peux faire des mois enfermés. Tu marches tranquillement et tu te fais attraper et emprisonner pendant des mois ».

Beaucoup des témoignages reçus de la part des migrants de retour ont révélé que les femmes qui partent en migration en Algérie ou en Lybie n'ont pas d'abris, elles sont obligées de se rendre hors de la ville ou dans des endroits insalubres pour passer la nuit comme en témoigne un migrant de retour:

« Les femmes qui migrent rencontrent des difficultés, puisqu'elles n'ont même pas où dormir surtout celles qui partent avec des ribambelles d'enfants, ils dorment parfois à côté des dépotoirs, elles sont discriminées et ont même des difficultés à avoir le manger ».

En revenant au pays, le droit le plus violé chez les migrants de retour est le droit à la propriété. Ce point de vue est partagé par 17,28 % des jeunes (15% des non migrants contre 19,3% des migrants de retour) et 17,6% des femmes (17,4% des non migrantes et 19,4% des migrantes de retour). La principale raison qui pousse à la violation du droit à la propriété est surtout l'endettement. En effet, dans la plupart des cas, les candidats à la migration s'endettent pour pouvoir migrer et une fois qu'ils n'arrivent pas à rembourser la dette, les autorités coutumières plus précisément les Chefs traditionnels ont tendance à hypothéquer une partie de leurs champs en faveur de l'emprunteur comme en témoigne une autorité administrative d'une commune d'intervention.

« Si tu vois que le droit de quelqu'un est violé par le Chef de village, ce que la personne est partie avec le crédit de quelqu'un. Par exemple quand tu pars en migration et que tu dois de l'argent à quelqu'un, il se plaint auprès du Chef, on fait venir ta famille et on prend une portion de votre champ en gage pour la donner à l'emprunteur jusqu'à ce que tu le rembourse ».

A cela s'ajoute la violation du droit relatif à l'interdiction de la torture, de peines ou traitements inhumains ou dégradants, soutenue par 13,82% des jeunes (12,6% des non migrants contre 14,9% chez les migrants de retour) et 12,7% des femmes (11,3% des non migrantes contre 23,9% chez les migrantes de retour). Et ensuite vient la violation du droit à la vie, soutenue par 14,4% des jeunes (11,2% des non migrants contre 16,5% des migrants de retour) et 12,5 des femmes (12,4% des non migrantes contre 13,4% des migrantes de retour). Par droit à la vie, les enquêtés font allusion à l'incapacité des habitants de ces localités à subvenir à leurs besoins élémentaires, celui de se nourrir, qui est la principale cause de la migration soutenue à plus de 80% par ces derniers. En effet, la forte densité démographique de ces localités a engendré une pression foncière avec des paysans sans terre et une augmentation de nombre des personnes à nourrir par terre agricole comme en témoigne le Chef d'un des villages d'intervention du projet.

« Avant, je cultivais le champ avec mon père et mon grand-père. Mais, maintenant j'ai 4 enfants Chefs de familles, c'est toujours le même champ rien à changer si ce n'est même pas que la superficie à encore diminuer. Est-ce que l'agriculture peut nous suffire ? Le champ que mon père m'a laissé en héritage nous sommes près de 50 personnes qui mangent les récoltes de ce champ-là. Alors qu'avant nous ne dépassons pas 4».

Malgré la pression démographique, les terres agricoles sont morcelées au fil des années, ce qui accroît le problème alimentaire comme en témoigne un enseignant d'un village.

« Le morcèlement des terres a commencé depuis l'époque des grands parents, pour un mariage, ils morcèlent pour vendre, quand il y'a un déficit alimentaire, ils morcèlent pour vendre et payer des céréales ».

Puis vient la question de violation du droit politique, qui est plus soutenue par les jeunes qui n'ont pas subi la migration ; à hauteur de 9,8% contre 6,8% chez les jeunes qui ont subi la migration et 6,3% chez les femmes. Cela suppose d'une manière indirecte que tous les jeunes de ces localités sont victimes de la violation du droit politique, surtout ceux qui n'ont jamais migrés.

Il faut également noter la question de violation du droit à la liberté qui est beaucoup plus soutenu par les femmes migrantes de retour à hauteur 19,4% contre seulement 6,3% chez les femmes qui n'ont pas subi la migration et 7,78% chez les jeunes. En effet, les femmes qui partent en migration ont une mauvaise réputation dans la société car beaucoup considèrent que ces dernières se prostituent à l'extérieur du pays. Certains faits sont rapportés sur ces dernières selon lesquels que pour échapper à des abus sexuels à l'extérieur du pays, elles recrutent des compatriotes hommes afin d'assurer leurs protections mais ces derniers une fois familiarisés avec ces femmes commencent à se comporter comme leurs époux. Ils arrivent également à ce que certaines femmes mariées qui ont quitté sans leurs époux enfantent des enfants illégitimes à l'extérieur du pays. Tous ces facteurs font que les femmes migrantes une fois de retour subissent de fois des sanctions sociales comme en témoigne un migrant de retour.

« Il est difficile pour elles d'avoir un époux, en plus de cela elles sont indexées, les gens parlent, elles sont discriminées. Vous connaissez nos traditions haussa. Mais les jeunes hommes, de leurs côtés il n'y'a aucun problème ».

2.5 Insertion des migrants et conflit à l'échelle familiale ou communautaire

La majorité des jeunes migrants de retour sont sujets à des conflits soit à l'échelle familiale ou communautaire mais à des degrés différents. Parmi les migrants de retour seule 41,8% vivent en symbiose à l'échelle de leur famille et communauté, soit 44,0% au niveau des villages cibles et 39,5% au niveau des villages témoins. 16,5% d'entre eux vivent très souvent avec des conflits (14,4% au niveau des villages cibles et 18,5% au niveau des villages témoins) ; 11,2% vivent souvent avec des conflits (10,4% au niveau des villages cibles et 12,1% au niveau des villages témoins) ; 15,7% vivent parfois avec des conflits (18,4% au niveau des villages cibles et 12,9% au niveau des villages témoins). 14,9% d'entre eux vivent avec des conflits mais rarement (12,8% au niveau des villages cibles et 16,9% au niveau des villages témoins).

Contrairement aux jeunes migrants de retour, les femmes vivent plus en symbiose à l'échelle familiale ou communautaire. La majorité de ces dernières, soit 58,2% des migrantes de retour n'ont jamais eu des conflits à l'échelle familiale ou communautaire. Il y'a 4,5% d'entre elles seulement qui sont très souvent en conflit (3,3% au niveau des villages cibles et 5,4% au niveau des villages témoins). La proportion de celles qui sont souvent en conflit à l'échelle familiale ou communautaire est de 16,4% (23,3% au niveau des villages cibles et 10,8% au niveau des villages témoins). Pour celles qui sont parfois en conflit, elles représentent 9,0% (16,2% au niveau des villages témoins et 0,0% au niveau des villages cibles). Et enfin, il y'a 11,9% d'entre elles qui sont en conflit mais très rarement (6,7% au niveau des villages cibles et 16,2% au niveau des villages témoins).

Il y'a plusieurs raisons qui expliquent cette fréquence des conflits des jeunes migrants de retour. On peut citer la question d'abus de confiance dont sont victimes ces derniers car au moment de leurs migration, la plupart d'entre eux ont tendance à envoyé de l'argent pour investir ou pour soutenir leurs familles. Ces envoies se font le plus souvent par l'intermédiaire d'un de leurs proches (amis, membres de la famille), une fois que ces biens sont détournés, ces derniers ont tendances à soulever des tensions à leurs retour au pays en vue de rentrer dans leurs droits comme en témoigne un Chef de village :

« La plus grande plainte c'est entre les migrants eux même. Par exemple quand un va revenir au pays, un autre peut lui donner un colis à remettre à sa famille. Une fois arrivée, la personne peut ne pas tout donner. Quand l'autre apprend, ça devient un problème. Surtout s'il s'agit de l'argent ».

D'autres conflits sont aussi liés aux problèmes d'infidélité de leurs conjointes durant leurs absences, comme en témoigne un des chefs des villages cibles du projet :

« Il y'a même des conflits qui font l'objet de jugement, par exemple la femme contracte une grossesse par son infidélité. [...] Tu vois le jugement ira jusqu'au près du juge ».

Il y'a aussi des conflits qui sont liés à l'endettement car il arrive que certaines personnes contractent des dettes pour partir en migration comme nous l'avons expliqué un peu plus haut. Des fois ces émigrants sont refoulés avant d'arriver à destination ou une fois à destination avant d'avoir les moyens de rembourser leurs dettes. Une fois de retour au pays, ils font l'objet des tensions comme en témoigne un migrant de retour :

« Bien-sûr quand tu rentres sans pouvoir payer la dette, si c'est une personne qui n'a pas de problème elle peut te dire de laisser jusqu'à ce que tu retournes pour la payer mais pour une autre tu vas te débrouiller pour payer ça ».

Et enfin, Il y'a certains divorces qui sont prononcés par les Chefs des villages à la demande des conjointes des migrants qui ont passé plusieurs années à l'extérieur. Ces derniers une fois qu'ils reviennent au pays font recours à la justice pour l'annulation du divorce comme en témoigne une autorité administrative d'une commune d'intervention.

« Quand tu laisses ta femme pendant plusieurs années, elle peut porter plainte contre ton père ou ton grand frère pour les contraindre à la divorcer. Quand c'est fait, tu vois un droit a été violé puisque ce n'est pas toi qui l'as divorcé. Une fois de retour au pays quand tu pars chez le Chef du village, il va te dire que c'est en présence des membres de ta famille que ça a été fait donc tu pars à la justice là où tu sais que tu auras gain de cause ».

IV. Conclusion

Les résultats de l'étude de base du projet d'appui à l'inclusion sociale et la promotion des droits des jeunes et des femmes en situation de migration à Maradi et Zinder montrent que dans les communes d'intervention (Korgom, Kourni, Tsaouni), les femmes sont plus nombreuses que les hommes, soit 51,2% des femmes contre 48,8% des hommes. La majorité de la population de ces communes sont des enfants des moins de 15 ans, soit à hauteur de 54,8% suivis des jeunes de 15-35 ans 30,2%. Chez la population de 6 ans et plus, la majorité sont sans niveau d'instruction, soit 53,8%, suivis de ce qui ont le niveau primaire 32,5%. Ceux qui ont le niveau secondaire et plus ne représentent que 13,7%. S'agissant du statut matrimonial de la population de 10 ans ou plus, la majorité des personnes sont des mariées 57,0%, suivies des célibataires 39,4%.

Par rapport à la migration, l'enquête de base du projet a révélé qu'au niveau des communes d'intervention 14,6% de la population a subi la migration, soit 11,7% au niveau de la commune de Korgom, 16,0% au niveau de la commune de Kourni et 16,2% au niveau de la commune de Tsaouni. Par contre les migrants de retour sont en majorité des hommes, soit à hauteur 80,6% contre 19,4% des femmes. La quasi-totalité des migrants de retour sont des actifs, plus précisément des jeunes de 15 à 35 ans, qui représentent 56,3% des migrants de retour, suivis des autres actifs de 35 à 65 ans à hauteur de 33%. La majeure partie d'entre eux est mariée, soit 83,1% contre 14,3% des célibataires. Et enfin, ils sont sans niveau d'instruction à hauteur de 59,6%, suivis de ceux qui ont le niveau primaire 22,6% et niveau secondaire et plus 17,7%. Cette tendance est sensiblement la même avec les caractéristiques socio-démographiques des ressortissants de ces communes d'intervention du projet qui vivent à l'extérieur du pays au moment de l'enquête.

Dans l'ensemble, on constate que les habitants des communes d'intervention ont un bon accès aux services sociaux de base. Mais comparés aux services de la santé, ils ont plus accès aux services de l'éducation. Cela s'explique par la présence des infrastructures scolaires (établissements scolaires) au sein de la plupart de ces villages. Malgré l'offre scolaire qui est bien garantie, on constate que les migrants de retour sont beaucoup moins satisfaits des services de l'éducation par rapport aux résidents qui n'ont jamais migré. Par contre au niveau des services de santé aucune discrimination n'est constatée selon le statut migratoire.

On doit noter également que la quasi-totalité de la population dispose des documents d'identification (carte d'identité, acte de naissance etc.). Ainsi, en comparaison avec les jeunes, les femmes disposent moins des documents d'identification, soit à hauteur de 81,5% chez les femmes contre 93,3% chez les jeunes. Selon le statut migratoire, on constate que quel qu'en soit le sexe, les migrants de retour disposent un peu plus des documents d'identification par rapport aux résidents qui n'ont jamais migré.

Les jeunes et les femmes des communes d'intervention soutiennent que le droit le plus violés à l'extérieur du pays est celui relatif à l'interdiction de la torture, de peines ou traitements inhumains ou dégradants, suivis du droit à la vie, puis le droit relatif à la liberté et ensuite celui relatif à la propriété et le droit relatif à la liberté de circulation, de résidence et le droit de demander l'asile.

En revenant au pays, le droit le plus violé chez les migrants de retour est le droit à la propriété, suivi du droit relatif à l'interdiction de la torture, de peines ou traitements inhumains ou dégradants, puis le droit à la vie. Il y'a le droit politique qui est spécifiquement plus soutenu par les jeunes à hauteur de 8,21% contre 6,3% chez les femmes. Cette violation est beaucoup plus soutenue par les jeunes qui n'ont pas subi la migration, à hauteur de 9,8% contre 6,8% chez les migrants de retour. Il faut également noter la question de violation du droit à la liberté qui est beaucoup plus soutenue par les femmes migrantes de retour par rapport aux femmes non migrantes et les jeunes.

L'étude a enfin révélé que la majorité des jeunes migrants de retour sont sujets à des conflits soit à l'échelle familiale ou à l'échelle communautaire mais à des degrés différents. Par contre les femmes migrantes de retour vivent plus en symbiose à l'échelle familiale ou communautaire

Annexe 1. Fiche synoptique de projet

Cet article s'inscrit dans le cadre du projet « Appui à l'inclusion sociale et à la promotion des droits des jeunes et femmes en situation de migration dans les régions de Maradi et de Zinder ». Financé par Oxfam Denmark, ce projet a été mis en œuvre par Consortium CADEL - GRADE Africa - ONEN de novembre 2020 à septembre 2022.

Programme	Gouvernance Démocratique et Droits Humains au Niger (GDDH)
Intitulé du projet	Appui à l'inclusion sociale et à la promotion des droits des jeunes et femmes en situation de migration dans les régions de Maradi et de Zinder
Porteur	Consortium <ul style="list-style-type: none"> • Comité d'Appui au Développement Local (CADEL) • Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement (GRADE Africa) • Organisation Nigérienne des Éducateurs Novateurs (ONEN)
Zone d'intervention	Région de Maradi (Commune rurale de Korgom) Région de Zinder (Communes rurales de Tsaouni et Kourni)
Contexte du projet	Le Projet GDDH s'inscrit dans le cadre des priorités nationales de développement édictées par le Gouvernement du Niger, dans un contexte où de nombreux défis persistent du fait des menaces sécuritaires, des insuffisances relevées dans la promotion et la protection et des droits humains, de l'intensification des flux migratoires non contrôlés et de la faible connaissance des droits humains et de l'éducation.

Période	Novembre 2020- Septembre 2022
Objectif principal	Promouvoir la connaissance et le respect des droits des migrants à travers la sensibilisation et le développement du leadership au niveau communautaire dans les régions de Maradi et de Zinder
Objectifs spécifiques	Disposer des informations fiables sur les liens entre la migration et les conflits, l'accès aux services sociaux de base et la typologie des violations des droits des migrants ; Promouvoir les droits des jeunes et des femmes migrants par la mise en place d'un dispositif de veille communautaire ; Renforcer le leadership des jeunes et des femmes migrants au sein des communautés à travers des plateformes citoyennes qui défendent leurs droits et leurs intérêts.
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes vulnérables • Femmes • Jeunes
Résultats attendus	Des informations pertinentes caractérisant l'environnement des migrants sont disponibles ; Les femmes et les jeunes migrants connaissent leurs droits et s'engagent comme acteur de changement pour leur inclusion au sein de leur communauté ; Les migrants, particulièrement les femmes et les jeunes, se mobilisent pour prévaloir et faire respecter leurs droits au sein de la communauté à travers les comités de veille et les plateformes citoyennes.

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude qualitative et quantitative sur les droits des migrants ; • Vulgarisation des résultats de l'étude (production à partir de l'étude de 2 articles d'opinion et leur publication dans 4 journaux (2 journaux régionaux et 2 journaux nationaux) de la place avec 2 parutions) ; • Organisation des caravanes d'information de masse et de sensibilisation ; • Organisation de débats sur la migration à travers les radios communautaires ; • Sensibilisation des communautés sur les thématiques relatives aux droits des migrants et la santé reproductive ; • Mise en place des comités de veille et des plateformes citoyennes ; • Formation des membres des plateformes et des comités de veille en (Vie associative, élaboration des plans d'action, gestion simplifiée des ressources, droits des migrants et thématiques transversales) ; • Elaboration des plans d'actions des comités de veille et des plateformes ; • Equipement et fonctionnement des plateformes et des comités de veille.
<p>Financement</p>	<p>Oxfam Denmark</p>
<p>Budget</p>	<p>169 132 684 FCFA</p>

D4S NE | +227 90 11 22 12



RÉALISÉ PAR

GRADE Africa

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT



www.gradeafrica.org |



Koira Kano, Rue KK 138,



BP 189, Niamey, Niger |



+227 20370661



contact@gradeafrica.org